

Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina Faso) - Acceptation d'un don par la Ville de Besançon au profit du Département de Douroula - Convention avec l'Association Française des Volontaires du Progrès et l'Association pour le Développement du Département de Douroula

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de permettre aux habitants de Douroula de disposer de l'électricité dans des points importants pour la vie quotidienne au sein des villages, une Bisontine, M^{me} Thérèse CABROL a décidé de faire un don de 60 000 F à la Ville de Besançon pour la mise en place de capteurs solaires dans les salles d'alphabétisation et dans les postes de santé des douze villages situés dans le Département de Douroula.

Le 16 mars dernier, la Commission Relations Internationales a donné un avis favorable à ce projet et propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le don de M^{me} CABROL, d'un montant de 60 000 F qui sera encaissé en recettes au chapitre 92.04.7478.95070.00400 de l'exercice courant par décision modificative et réaffecté en dépenses sur l'imputation 92.04.6574.95070.00400 afin de reverser cette somme à l'Association Française des Volontaires du Progrès

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'AFVP et avec notre partenaire burkinabé, l'Association pour le Développement du Département de Douroula, pour la mise en oeuvre de cette opération à Douroula.

«**M. BARETJE** : Il s'agit d'un don tout à fait exceptionnel de Mme CABROL qu'il faut remercier très vivement car il permettra d'initier, de développer l'installation de capteurs solaires dans les 12 villages du Burkina-Faso et du canton de Douroula».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal remercie la généreuse donatrice et adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.